

Infos Pratiques

Contactez le Foyer de Vie Jacques Michelez, Un dossier d'inscription vous sera renvoyé incluant toutes les pièces justificatives nécessaires à votre admission.

Tarifification journée - Aides financières

La participation journalière du Résident lors de son séjour en accueil temporaire (forfait hospitalier de jour) est de 20 euros.

Personnes accueillies

Personnes provenant de tous établissements médico-sociaux âgée de 45 ans bénéficiant d'une notification d'orientation accueil temporaire de la M.D.P.H.

Personnes ayant pour projet de s'orienter vers un Foyer de Vie, un bilan sera systématiquement effectué et pourrait vous aider dans vos démarches.

PLAN DE SITUATION



Situé à 40 minutes de Rennes
via la N137

Situé à 12 minutes de Bain-de-
Bretagne

Coordonnées :

1 RUE DE L'ATLANTIQUE
35390 SAINT-SULPICE-DES-LANDES

Accueil

Tel. 02.99.72.99.00
foyer.jacques.michelez@orange.fr
acctemporaire.fjm@orange.fr



SAINT-SULPICE-DES-LANDES

Accueil Temporaire



ASSOCIATION VIVRE AUTREMENT

FOYER DE VIE JACQUES MICHELEZ
1 Rue de l'Atlantique
35390 SAINT-SULPICE-DES-LANDES
Tél : 02.99.72.99.00

Email : foyer.jacques.michelez@orange.fr
acctemporaire.fjm@orange.fr

Objectifs du service

L'accueil temporaire est un dispositif relais qui permet de répondre à des situations telles que :

- Le répit aux aidants
- L'évaluation de la vie en collectivité
- Le relais de l'établissement d'origine

Profil des Personnes Accueillies

Le service s'adresse à des adultes en situation de handicap psychique et/ou intellectuel, vieillissants (+ de 45 ans) et n'ayant pas ou plus d'activité professionnelle.

Les personnes accueillies doivent bénéficier d'une orientation foyer de vie et accueil temporaire délivrée par la M.D.P.H.

Ces personnes doivent être volontaires, actrices de leur projet, stabilisées dans leur comportement et leur pathologie et posséder des capacités à vivre en milieu collectif.

Capacité d'Accueil

Le service de l'accueil temporaire propose une chambre individuelle meublée.

Durée

Le temps d'accueil est séquencé en plusieurs périodes dont un premier essai d'une semaine et limitée à 90 jours par année civile.

Missions d'accompagnement

- ✓ **Accompagner** la personne accueillie à l'autonomie, à l'apprentissage ou le maintien des acquis de la vie quotidienne
- ✓ **Evaluer** les capacités d'autonomie et de vie en collectivité.
- ✓ **Poursuivre** les projets personnalisés éventuellement en cours.



Photo d'une chambre

Procédure d'admission

Pré-admission :

Suite au dépôt et après étude du dossier de candidature complet, une première rencontre vous sera proposée au sein du foyer.

Admission :

Dans le cadre d'une admission, le Foyer propose une semaine d'essai. Une convention de séjour est signée entre la personne accueillie en accueil temporaire et le Foyer de Vie.

L'équipe d'Accompagnement

Une équipe pluridisciplinaire formée motivée, alliant qualité humaines et professionnelles :

Service d'accompagnement avec des Accompagnants Educatif et Social (AES), Moniteurs Educateurs, Aides-Soignants, Animateur. Un service de soins avec des Infirmiers Diplômés d'Etat, une restauration ainsi que les services généraux et administratifs en permanence attentifs au bien-être et à l'épanouissement de chacun dans un lieu convivial et rassurant.



Lieux de vie collectifs

